



# ENGAGEMENT ET JUSTICE

## I.Édito

Chers partenaires, chers lecteurs,

Dans un pays marqué par plus de trois décennies de violences, la réparation n'est pas une option : c'est une urgence.

L'engagement est aujourd'hui un impératif pour les institutions œuvrant à la consolidation de l'État de droit. Pour le FONAREV, cet engagement se traduit par une mobilisation constante en vue de mettre en place des mécanismes crédibles, transparents et à la hauteur des attentes des victimes.

La justice ne saurait être pleinement réalisée sans la reconnaissance des souffrances subies et la mise en œuvre de réparations adaptées. En ce mois de février, nous réaffirmons avec détermination notre mission : placer les victimes au cœur de chaque action et de chaque décision.

Dans cette dynamique, nous intensifions nos efforts pour garantir une mise en œuvre rigoureuse, équitable et durable des mécanismes de réparation, convaincus que seule une mobilisation collective permettra de rendre effectif le droit à réparation.

Nous tenons à saluer l'engagement de l'ensemble des acteurs qui accompagnent le FONAREV dans cette mission d'intérêt national. Car derrière chaque dossier, il y a une vie à reconstruire ; derrière chaque chiffre, une dignité à restaurer.

**Patrick FATA M.,**  
Directeur Général du Fonarev



# II. AU CŒUR DE NOS MISSIONS

## LES CHIFFRES CLÉS

**28 219** Présümées victimes préidentifiées au Kongo Central.

**589** Victimes ayant reçu une indemnisation dans le cadre du programme pilote.

**600** Prises en charge médicale grâce au PEC-MU depuis 2024 réalisées dans 3 provinces



## KONGO CENTRAL : L'enquête post-identification entre dans sa phase de collecte des informations manquantes

Le Fonarev poursuit son travail à travers l'enquête post-identification dédiée à la collecte des informations et pièces manquantes dans les dossiers des victimes enregistrées dans la province du Kongo Central.

Au terme du processus initial d'identification, 28 219 présumées victimes de violences sexuelles liées aux conflits ainsi que des présumées victimes de crimes contre la paix et la sécurité ont été identifiées. Cette étape majeure a permis d'établir une base de données essentielle pour la mise en œuvre des réparations administratives intégrales.

### Compléter et fiabiliser les dossiers

L'enquête post-identification a pour objectif d'analyser, de contre-vérifier et compléter les données collectées. Elle met particulièrement l'accent sur les dossiers demeurés incomplets, notamment :

■ Ceux des victimes indirectes ;  
■ Ceux des tuteurs et mandataires ayant représenté des victimes directes ou indirectes.  
Plusieurs dossiers restent en attente en raison de l'absence de pièces légales indispensables, parmi lesquelles :

- Les procurations ;
- Les procès-verbaux de conseil de famille ;
- Les attestations de dépendance ;
- Les preuves d'affiliation ;
- Les pièces d'identité.

La collecte de ces documents est indispensable pour valider définitivement les dossiers et garantir la

conformité administrative du processus.

Cette opération s'inscrit dans la dynamique de finalisation de la Liste Unique Consolidée (LUC), qui constitue le socle administratif de la mise en œuvre effective des mesures de réparation.

Au-delà de l'aspect technique, cette phase traduit la volonté du FONAREV de garantir un processus rigoureux, transparent et respectueux des exigences légales. L'objectif est clair : permettre à chaque victime éligible, directe ou indirecte, de bénéficier des réparations prévues dans un cadre sécurisé et crédible.

Par cette démarche, l'institution renforce son engagement à placer la dignité des victimes au cœur de son action et à consolider les bases d'un mécanisme de réparation juste et durable au Kongo Central.

## Processus de réparations : 589 victimes indemnisées dans le cadre d'un programme pilote de réparation administrative

En application de l'article 22 de la loi n°22/065 du 26 décembre 2022, le FONAREV a procédé à l'indemnisation de 589 victimes détenant des décisions de justice dans plusieurs provinces de la République démocratique du Congo.

Ces indemnisations ont été effectuées en différentes tranches, conformément aux mécanismes opérationnels mis en place par le Fonds afin de garantir une mise en œuvre progressive et structurée du processus de

réparation. Les opérations ont concerné notamment les provinces du Kongo-Central, du Kasai-Central et de l'Ituri, où plusieurs victimes disposant de décisions judiciaires exécutoires ont pu recevoir les indemnisations administratives, selon les standards du Fonds.

Les victimes ont été indemnisées par des moyens sécurisés (politique zéro cash du FONAREV). Ces fonds ont permis le développement d'activités génératrices de revenus, l'achat de parcelles et bien d'autres projets personnels.

En sus, un accompagnement médical, psychologique et social a été apporté aux victimes qui ont pu, en amont, signer leurs consentements à recevoir des réparations administratives. Plusieurs victimes ont pu expérimenter un impact évident grâce à l'accompagnement et le soutien leur offert dans le cadre des réparations.

À travers ces indemnisations pilote, le FONAREV a finalement développé un programme opérationnel à plus grand échelle et donc réaffirme son engagement à accompagner les victimes dans le processus de réparation sur le plan national.

Les actions se poursuivront dans les différentes provinces du pays afin d'élargir progressivement l'accès aux mesures de réparation et de répondre aux attentes légitimes des victimes.



### III. ZOOM SUR :

Le programme de prise  
en charge médicale urgente



FONAREV

Newsletter

Édition Février 2018

## Le FONAREV sauve des vies là où le conflit persiste.

Dans les zones marquées par les conflits armés, les réparations sont souvent perçues comme une promesse lointaine. Elles sont généralement pensées pour l'après-guerre, lorsque les violences cessent et que les mécanismes de justice et de reconstruction peuvent être déployés à grande échelle.

Mais en République démocratique du Congo, pour de nombreuses victimes, attendre la fin du conflit signifie parfois vivre pendant des années avec des blessures graves, sans accès aux soins nécessaires, et parfois au péril de leur vie.

C'est dans ce contexte que le Fonds national de réparations des victimes des violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité FONAREV a mis en place le programme de Prise en Charge Médicale d'Urgence (PEC-MU).

Son objectif est simple mais vital : sauver des vies immédiatement, en attendant que les programmes de réparations plus complets puissent être déployés.

Ce programme constitue l'une des manifestations les plus tangibles de la mise en œuvre des réparations en République démocratique du Congo. Dans un contexte où de nombreuses victimes vivent avec des blessures graves non traitées faute de moyens ou d'accès à des soins spécialisés, la PEC-MU permet d'apporter une réponse immédiate et concrète : identification des cas, certification, orientation médicale et prise en charge complète des soins spécialisés.

## un programme médical qui produit des résultats concrets

Le programme de prise en charge médicale urgente repose sur un mécanisme opérationnel structuré. Lorsqu'un cas critique est identifié, le FONAREV procède à une certification de la victime et de la violation subie, puis mobilise son réseau médical pour organiser une prise en charge spécialisée. Selon la complexité du cas, les victimes peuvent être référées vers des structures disposant du plateau technique adapté, parfois dans une autre province.

Le Fonds prend alors en charge l'ensemble du parcours de soins : examens spécialisés, interventions chirurgicales, hospitalisation, suivi médical et accompagnement social. Les premiers cas traités démontrent la pertinence de cette approche. Plusieurs victimes ont pu bénéficier d'interventions chirurgicales complexes auparavant inaccessibles. Dans certains cas, ces soins ont permis d'éviter des complications graves, voire la mort.

## Les critères d'accès au programme

Le programme de prise en charge médicale urgente existe depuis 2024 et a déjà permis la prise en charge de près de 600 victimes préidentifiées à travers le pays. Il repose sur des critères précis afin de garantir que les interventions bénéficient aux victimes dont les besoins sont les plus critiques.

La victime doit avoir subi une violation grave liée aux conflits ou aux crimes relevant du mandat du FONAREV. Sa situation médicale doit présenter un caractère d'urgence ou un risque sérieux pour sa vie ou son intégrité physique.

Le cas est ensuite documenté et certifié par les équipes techniques du Fonds. Avec le consentement éclairé de la victime, un parcours de soins est organisé en mobilisant les structures médicales capables de fournir les traitements nécessaires.

Le FONAREV prend alors en charge les frais des examens spécialisés, les interventions chirurgicales, l'hospitalisation et le suivi médical. Le coût lié au déplacement ou transfert, les repas et les kits d'hospitalisation.

### Des témoignages qui illustrent l'impact des réparations

Parmi tant des victimes bénéficiaires de PEC-MU, ces témoignages sont recueillis pour illustrer l'impact des interventions réalisées.

## 1. sauver une enfant blessée par la guerre





En janvier 2025, les combats autour de la ville de Goma plongent la population dans la peur. Les tirs retentissent dans plusieurs quartiers et de nombreuses familles tentent de se mettre à l'abri. Au milieu de ces violences, une petite fille de seulement 17 mois, Maïsha, est frappée par une balle perdue alors qu'elle se trouve avec sa famille dans leur demeure. Le projectile atteint sa tête et reste logé dans son cerveau, à proximité de l'oreille interne, une zone particulièrement sensible.

Pour sa famille et le corps médical de Goma, la situation est dramatique. La blessure expose l'enfant, tenant compte de sa fragilité, à de graves complications neurologiques et son pronostic vital est engagé. Dans le contexte sécuritaire et sanitaire de la ville, trouver une prise en charge spécialisée relève presque de l'impossible.

Alerté de la situation à travers son écosystème, le FONAREV active son programme de prise en charge médicale urgente. Après la documentation et la certification du cas, l'enfant est orientée vers un parcours de soins spécialisé.

Face à l'impossibilité de rallier directement Kinshasa en raison de blocage de trafic aérien entre Goma et la Capitale, Maïsha a effectué un long périple en passant par l'Ouganda pour atteindre Kinshasa pour des examens approfondis qui permettent de localiser précisément le projectile. Sur recommandation médicale, l'intervention chirurgicale est finalement réalisée dans un hôpital spécialisé disposant d'un plateau technique adapté, à l'HGR Felix-Antoine Tshisekedi de Lubumbashi nouvellement construit. L'opération permet d'extraire la balle avec succès grâce notamment au savoir-faire de la main d'œuvre locale.

Aujourd'hui, la petite Maïsha se porte bien. Sa santé s'améliore progressivement et elle peut poursuivre sa croissance comme les autres enfants. Bientôt, elle pourra commencer l'école maternelle un symbole puissant d'espoir retrouvé malgré la violence du conflit. Pour sa famille, cette intervention représente bien plus qu'un acte médical : c'est la possibilité de voir leur enfant grandir.

## II. une balle retirée, une vie retrouvée

Quelques mois plus tard, un autre cas rappelle combien l'accès aux soins peut transformer la trajectoire d'une victime.

En janvier 2025, à Goma, une femme, Madame Madeleine de 48 ans tente de se mettre à l'abri avec son fils lorsque des hommes armés l'interceptent. Après avoir résisté à une tentative d'agression sexuelle, elle est violemment battue puis touchée par balle dans le dos alors qu'elle tente de fuir. Le projectile reste logé dans son poumon gauche. Secourue par son fils et des habitants du quartier, elle est transportée vers un centre de santé. Son état est stabilisé, mais les médecins constatent rapidement que l'extraction du projectile dépasse les capacités techniques disponibles dans la ville.

Pendant plusieurs mois, elle vit avec cette balle dans le thorax, dans la douleur et l'incertitude, tandis que sa situation médicale se complique en raison d'un diabète préexistant.

Lorsque le FONAREV est alerté à travers son écosystème, le programme de prise en charge médicale urgente est activé. Après documentation et certification du cas et avec le consentement éclairé de la victime, le Fonds organise son transfert vers Kinshasa pour des soins spécialisés.



Une équipe de chirurgiens cardiopulmonaires réalise finalement une opération délicate pour retirer la balle logée dans son poumon. L'intervention est un succès. Aujourd'hui, la victime poursuit sa convalescence et envisage progressivement de reprendre sa vie.

A ce jour, les deux victimes poursuivent leur processus de convalescence et envisagent un retour progressif à une vie normale. Au-delà du geste médical, cette prise en charge constitue une reconnaissance de leur souffrance et une étape essentielle dans la reconstruction de leur dignité.



## d'autres histoires de reconstruction

### D'autres histoires de reconstruction

Les cas de Maïsha et de Madeleine ne sont pas isolés. Ils illustrent une dynamique plus large.

Les cas traités par le programme de prise en charge médicale urgente montrent que les réparations peuvent commencer avant même la fin du conflit.

**Chaque intervention médicale représente plus qu'un traitement : c'est une reconnaissance de la souffrance des victimes et un pas vers leur reconstruction.**

Pour certaines personnes, ces soins signifient la possibilité de survivre. Pour d'autres, ils permettent de retrouver une santé qui ouvre la voie à la reconstruction personnelle, familiale et sociale.

À travers ce programme, les réparations prennent une forme immédiate et tangible : elles sauvent des vies aujourd'hui, tout en préparant les réparations plus complètes de demain.

Une enfant sauvée, une femme opérée, au-delà des soins, ces actions restaurent la dignité et permettent la reconstruction. Ensemble, brisons le cycle de l'impunité.



**FONAREV**

**Newsletter**

Editeur: Février 2026

## IV. Parlons GENOCOST :

Il est évident que la guerre d'agression qui frappe la RDC est largement alimentée par la présence de ressources minérales stratégiques telles que le coltan (indispensable à l'industrie électronique, l'or, le lithium, le cobalt (clé pour les batteries électriques), la cassitérite, ainsi que les terres rares.

Ces minerais, essentiels aux technologies modernes (téléphones, ordinateurs, véhicules électriques), suscitent d'importantes convoitises à l'échelle mondiale.

Souvent qualifiée de « scandale géologique », en raison de l'abondance exceptionnelle de son sous-sol. La RDC figure parmi les pays les plus riches en ressources naturelles, mais paradoxalement, cette richesse a aussi été une source majeure d'instabilité.

Les pillages du sous-sol congolais sont nombreux. L'exploitation illégale des minerais alimente des groupes armés, des réseaux mafieux, des circuits de contrebande transfrontaliers, des systèmes de corruption à grande échelle.

Selon plusieurs rapports, le Rwanda est régulièrement cité au centre des dynamiques régionales liées à l'exploitation et à l'exportation controversée de minerais congolais, ce qui nourrit des tensions diplomatiques persistantes dans la région des Grands Lacs.

Le Genocost met en lumière Les liens entre conflits, ressources et tragédies humaines, et rappelle l'importance de la mémoire et de la reconnaissance.

Au-delà des chiffres, il s'agit d'une tragédie humaine profonde qui affecte des générations entières.



# v.voix des victimes

## Des témoignages forts rappellent la nécessité d'agir et de réparer :

C'était le 22 septembre 1998. Mon mari et moi nous déplaçons dans différents villages pour acheter des marchandises. En chemin, nous avons appris que des rebelles de RCD envahissaient déjà certains villages.

Par crainte, nous avons interrompu nos achats et pris la route du retour vers Kisantu. En cours de route, nous avons croisé des rebelles. Ils nous ont arrêtés et nous ont forcés à porter leurs colis, puis nous ont fait marcher avec eux jusqu'à leur camp. Une fois arrivés au camp, ils nous ont séparés. Ils m'ont emmenée dans la maison de leur chef et m'ont ordonné de lui faire son repas. Pendant près de deux semaines, j'ai subi l'innommable... Aujourd'hui, je vis avec les conséquences, mais je témoigne pour que cela s'arrête.

Depuis cet événement, mon mari n'est jamais revenu et je vis avec les conséquences physiques et psychologiques de ce que j'ai subi.

Ndona, victime de violences sexuelles



J'ai été victime de viol par les rebelles de l'AFDL lors de son entrée en 1997. J'étais à un arrêt de transport et je me rendais à Moanda. Soudain, un véhicule de militaires s'est arrêté devant moi. Ils m'ont emmenée de force jusqu'au camp Baki (Base de Kitona), où j'ai été réduite en esclave sexuel. Matin, midi et soir, j'étais violée à tour de rôle pendant près d'un mois.

Après cela, je suis rentrée chez moi, où j'ai de nouveau été violée, cette fois devant ma mère. Depuis, je vis avec un traumatisme profond et permanent. Ces événements ne quittent jamais mon esprit... ils continuent de me hanter.

Landu, victime de viol



## VI. BON À SAVOIR

### Les quatre piliers de la justice transitionnelle

- **La recherche de la vérité :**

Elle consiste à établir les faits de manière objective concernant les violations passées. L'objectif est de briser le silence, de documenter l'histoire et de permettre aux victimes de livrer leur témoignage.

- **Le droit à la justice :**

Ce pilier vise à lutter contre l'impunité. Il s'agit de traduire en justice les auteurs des crimes les plus graves notamment les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité devant des juridictions nationales ou internationales.

- **Le droit à la réparation :**

Il a pour objectif de reconnaître les préjudices subis par les victimes et de favoriser leur réinsertion sociale. Les réparations peuvent être matérielles, financières ou symboliques. Elles visent à restaurer la dignité des victimes à travers des mesures concrètes.

- **Les garanties de non-répétition (réformes institutionnelles) :**

Elles constituent le volet préventif de la justice transitionnelle. Elles visent à transformer les institutions étatiques afin d'éviter la répétition des violations et de renforcer l'État de droit.



« Nous ne devons pas rester les bras croisés pendant que cette violence horrible persiste. Les auteurs doivent également répondre de leurs actes si l'on veut mettre fin au cycle d'impunité concernant les violations graves commises contre les enfants en RDC »

**(Extrait du rapport de l'UNICEF du 26 février 2025 sur les violations contre les enfants)**

Jean-François Basse,  
Ancien Représentant de l'UNICEF en RDC



« Bien que le chemin à parcourir reste important, notre engagement, notre détermination et la participation de chacun sont les clés de notre réussite. »

**(Tirée de son allocution à l'ouverture de la Table Ronde sur l'appropriation du Génocost)**

Monsieur François Kakese,  
Coordonnateur Exécutif de la CIA-VAR



**FONAREV**

**Newsletter**

Edition: Février 2026

**PLUS  
JAMAIS  
SEULS !**

 [www.fonarev.cd](http://www.fonarev.cd)  
 [contact@fonarev.cd](mailto:contact@fonarev.cd)  
 @Fonarevrdc

**Février 2026**